



BAREME FIXANT LE TAUX DES REMUNERATIONS

I – MANDATS (appartement – maison)

Moins de 35 000 Euros un forfait de 3 500 Euros TTC

De 35 000 à 80 000 Euros

Avec un minimum de 3 500 Euros 10 %

De 80 001 à 110 000 Euros.....

Avec un minimum de 8 000 Euros 9 %

De 110 001 à 140 000 Euros.....

Avec un minimum de 9 900 Euros 8 %

De 140 001 à 180 000 Euros

Avec un minimum de 11 200 Euros 7 %

De 180 001 à 220 000 Euros

Avec un minimum de 12 600 Euros 6 %

Au-delà de 220 001 Euros

Avec un minimum de 13 200 Euros 5 %

II – TERRAINS

Inférieur à 40 000 € net vendeur, forfait de 3 000 € TTC

Supérieur à 40 000 € net vendeur : forfait de 5 000 € TTC

III – BIENS COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS

8,33 % HT, soit 10 % TTC avec un minimum de 12 525 Euros TTC

IV – FORFAITS ESTIMATIONS

Pour les estimations sans mise en vente :

- Du studio au T3 inclus : 180 € TTC
- Du T4 et plus, maison, etc... 240 € TTC

Pour les estimations avec mise en vente :

- Offert

V – PROGRAMMES NEUFS, OPERATIONS PARTICULIERES, OU BIENS D'EXCEPTION

- Rémunération de gré à gré en fonction de l'étendue de la mission.

DISPOSITION GENERALE

- Les honoraires ainsi exposés s'entendent hors taxes sur la valeur ajoutée au taux de 20 % et subiront toute modification en hausse ou en baisse de cette taxe.